



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

☎ 02-98-48-30-64 🖨 esacre-cœur@wanadoo.fr

L'École du Sacré-Cœur est une école du réseau de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Notre école est un lieu de travail où les élèves préparent leur vie d'adulte. Le règlement tend à les placer dans les conditions les plus favorables à leur formation et à l'épanouissement de leur personnalité. La vie en collectivité entraîne certaines règles auxquelles chacun doit veiller et ce, pour le bien de tous.

### I - HORAIRES

**Matin :** de 8h 45 à 12 h 00

**Après-midi :** de 13 h 30 à 16 h 30

#### Règlementation de l'entrée à l'école :

- L'école ouvre ses portes de 8h35 à 8h45, puis de 13h20 à 13h30.
- Les parents des élèves de primaire laissent leurs enfants pénétrer seuls dans le sas du hall d'entrée.
- A 8h45 et 13h30, la porte d'entrée et le portail sont fermés à clé (plan VIGIPIRATE).
- Début des apprentissages à 8h45 et 13h30.

#### Les retards

Il est important de respecter les horaires de classe.

**Les retardataires pourront se rendre accompagnés d'un adulte jusqu'au grand portail noir équipé d'un interphone.** Ils signaleront leur présence à l'interphone et attendront, toujours accompagnés, l'arrivée d'un adulte de l'école qui leur ouvrira la porte et accompagnera les enfants jusqu'à leur classe.

#### Les absences régulières (orthophonistes, suivi extérieur...)

Pour les absences régulières, les parents en informent l'enseignante en lui précisant les horaires et les modalités de prise en charge. (*cf imprimé suivis extérieurs*).

Essayer de limiter les RDV sur temps scolaire.

Tout enfant s'absentant régulièrement durant les heures de cours doit être **raccompagné par un adulte** jusqu'au portail noir : il signale sa présence à l'interphone et attend l'arrivée d'un adulte de l'école.

### III - EVEIL A LA FOI ET CATECHESE

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. En CP et CE1, un temps de culture religieuse est proposé. A partir du CE2, les familles ont le choix entre la poursuite de la culture religieuse ou la catéchèse qui se déroule en paroisse. En CM1, une proposition pour préparer la profession de foi est faite.

## **IV - ABSENCES ET SORTIES**

Aucun élève ne peut quitter l'établissement pendant les heures de cours, sauf si un parent vient le chercher à la porte de l'école et le raccompagne à la porte de l'école.

**Les parents doivent impérativement prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant par mail ou par téléphone.**

**De plus au retour de l'élève à l'école un mot d'absence avec le motif de l'absence, daté et signé sera remis à l'enseignante.**

### **Les sorties de 12h00 et de 16h30**

A la sortie, les enfants sont repris par leurs parents ou les personnes autorisées à le faire. Dès l'instant où ils sont repris par un adulte, les enfants sont sous sa responsabilité. Les élèves de primaire sont récupérés au portail principal. Les parents attendent à la ligne.

Les informations concernant le moyen de locomotion de votre enfant, l'autorisation de sortir seul de l'école ou non et les personnes autorisées à le reprendre, seront à compléter sur le verso de la fiche de renseignements et à renvoyer à l'école. Les élèves disposeront d'un badge leur permettant de quitter l'école.

## **V – LES VETEMENTS**

Penser à marquer les vêtements de vos enfants.

Interdiction de porter des tongs, des claquettes, des espadrilles, des chaussures avec roulettes intégrées ou à talons à l'école. Les chaussures doivent tenir aux pieds afin d'éviter des accidents !

## **VI - CANTINE SCOLAIRE**

La cantine communale fonctionne en deux services pour les élèves de primaire.

Les élèves sont tenus de respecter le personnel et le matériel de la cantine.

## **VII – LES ECRANS**

Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable, même les élèves de CM2.

Le médecin scolaire préconise 20h30 maximum.

## **VIII - TRAVAIL**

Chacun a ses capacités mais tous doivent faire l'effort d'exécuter consciencieusement leur travail personnel et de participer à la vie de l'école.

Les élèves du primaire doivent se munir du matériel nécessaire qui leur a été demandé en début d'année. Les bilans, cahiers, doivent être rapportés à l'école signés par les parents.

## **IX – CLIMAT SCOLAIRE-RELATION AUX AUTRES**

Dans notre école, nous accordons une place importante à la connaissance de soi, à la relation à l'autre : petit ou grand. Chaque élève a sa place et est important. Nous apprenons à faire ensemble et à gérer nos émotions.

La gentillesse, la tolérance, l'écoute sont plébiscitées. L'équipe enseignante met tout en œuvre pour que la bienveillance éducative se vive au quotidien. Si un écart sérieux et répété de comportement de l'élève était noté (grossièreté, insolence, brutalité, manque de travail), les parents en seraient informés et une rencontre avec la directrice et l'enseignante serait organisée.

Toute dégradation volontaire de matériel sera sanctionnée et les frais de réparation seront à la charge de la famille.

## **X – LE MATERIEL**

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur sac.

Les livres de bibliothèque empruntés doivent faire également l'objet de soins très attentifs. Tout livre perdu sera remplacé ou remboursé par la famille.

## **XI - LES OBJETS PERSONNELS**

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet personnel notamment :

- de valeur : bijoux, argent...
- électronique : consoles, portables, montres connectées...
- dangereux : briquet, allumettes, pétards...

L'école décline toutes responsabilités en cas de détérioration, de vol... et se réserve le droit d'interdire tout objet jugé inadéquat. Les ballons seront fournis par l'école.

Penser à remettre les invitations pour les anniversaires à l'extérieur de l'école.

## **XII – MEDICAMENTS**

**Tous les médicaments** (traditionnels ou homéopathiques) **sont interdits** à l'école sauf pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les enseignantes ne sont pas autorisées à donner des médicaments même avec une ordonnance. Aucun enfant ne sera autorisé à rester en classe lors des inter-cours.

Merci de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

## **XIII – LES PARASITES**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants, surveiller fréquemment la tête des enfants et avertir l'enseignante si le cas se produit. Il existe des produits très efficaces.

## **XIV - LES DISPENSES DE SPORT**

Seuls les enfants ayant fourni un certificat médical seront dispensés de sport.

Les parents sont invités à garder leurs enfants chez eux pendant les heures concernées afin d'éviter des classes surchargées.



## XV - RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Les enseignantes de l'école sont disponibles pour rencontrer les parents d'élèves.

Il convient cependant, sauf urgence, de leur demander un rendez-vous quelques jours auparavant. Il en est de même pour toute rencontre avec la directrice. Madame d'Haussey est en décharge de direction le lundi.

### Coupon à rapporter à l'école

Nous soussignés,

Monsieur et Madame..... Père et mère de

(Prénom)..... Élève en classe de.....  
..... Élève en classe de.....  
..... Élève en classe de.....  
..... Élève en classe de.....

déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École du Sacré-Cœur et en accepter l'application.

Nous nous engageons à expliquer à nos enfants les clauses qui leur sont applicables en fonction de leur âge.

A Plougonvelin, le ...../...../.....

**Signature des parents :**

**Signature des élèves (primaire) :**



## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

☎ 02-98-48-30-64 ☒ esacre-cœur@wanadoo.fr

L'école du Sacré-Cœur est une école du réseau de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Notre école est un lieu de travail où les élèves préparent leur vie d'adulte. Le règlement tend à les placer dans les conditions les plus favorables à leur formation et à l'épanouissement de leur personnalité. La vie en collectivité entraîne certaines règles auxquelles chacun doit veiller et ce, pour le bien de tous.

### I - HORAIRES DE CLASSE

**Matin** : de 8h45 à 12 h 00      accueil dès 8h35 dans la classe

- à l'entrée de la classe, sur la cour maternelle pour la classe de TPS-PS (accès portail Maison de l'enfance)
- à l'entrée de la classe pour les classes de PS-MS et GS (accès portail principal).

**Après-midi** : de 13 h 30 à 16 h 30      accueil dès 13h20

- à l'entrée de la classe de Nadia pour les TPS, PS et MS
- sur la cour maternelle pour les GS (accès portail Maison de l'enfance).

### Règlementation de l'entrée à l'école :

- L'école ouvre ses portes de 8h35 à 8h45, puis de 13h20 à 13h30.
- Seuls les parents des élèves de maternelle peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école pour accompagner leurs enfants jusqu'à leur classe.
- **Peu avant 8h45, les parents des élèves de maternelle encore présents dans l'enceinte de l'école sont invités à quitter les lieux.**
- A 8h45 et 13h30, les portes sont fermées à clef.(PLAN VIGIPIRATE)
- **Merci de respecter les horaires.**

### Les retards

En cas de retard, veuillez signaler votre présence à l'interphone du portail noir et attendre l'arrivée d'un adulte de l'école.

### Les absences régulières (orthophonistes, CMPP...)

Pour les absences régulières, les parents complètent la fiche sur les suivis extérieurs. Ils informent l'enseignante en lui précisant les horaires et les modalités de prise en charge.

Tout enfant s'absentant régulièrement durant les heures de cours doit être **raccompagné par un adulte** au portail noir : il signale sa présence et attend l'arrivée d'un adulte de l'école.

## Les sorties

A midi et à 16h30, les enfants des classes de TPS-PS et PS-MS sont repris par leurs parents ou les personnes autorisées à le faire aux portes extérieures des classes de Nadia et Marie-Laure (côté cour maternelle).

Dès l'instant où ils sont repris par un adulte, les enfants sont sous sa responsabilité.

Les élèves de Grande Section attendent leurs parents dans la salle de motricité, les parents rentreront par le portail noir.

**Les parents doivent prévenir le jour même l'école de l'absence de leur enfant soit par téléphone ou mail. Pour une absence prolongée, veuillez fournir un mot d'absence avec le motif, daté et signé.**

## II- CANTINE SCOLAIRE

Les élèves de maternelle déjeuneront à partir de 12h.

Les élèves de maternelle sont tenus de respecter le personnel et le matériel de la cantine.

## III – LA SIESTE

De 13h20 à 13h30, les parents des TPS, PS et MS accompagnent leurs enfants jusqu'à la classe de Nadia où ils seront pris en charge pour leur temps de sieste.

Peu avant 13h30, il sera demandé aux parents de quitter l'enceinte de l'école. Les retardataires sonneront à l'interphone et un adulte se chargera de coucher les enfants.

## IV – LE MATERIEL – LES VETEMENTS

**Pensez à marquer tous les vêtements de vos enfants.** Soyez vigilants quant aux chaussures de votre enfant, elles doivent bien tenir aux pieds afin d'éviter les accidents. Pour les TPS, PS et MS, prévoyez une tenue de rechange dans un sac plastique à l'intérieur du sac à dos.

**Le matériel fourni par la famille doit être marqué au nom de l'enfant.** Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur sac.

Les livres de bibliothèque empruntés doivent faire également l'objet de soins très attentifs. Tout livre perdu sera remplacé ou remboursé par la famille.

## V - LES OBJETS PERSONNELS

**Il est interdit d'apporter à l'école tout objet personnel notamment jouets et bijoux.**

L'école décline toutes responsabilités en cas de détérioration, de vol... et se réserve le droit d'interdire tout objet jugé inadéquat.

Les anniversaires du mois seront fêtés à l'école en réalisant des gâteaux, les sachets de bonbons ne sont pas autorisés.

**Penser à remettre les invitations pour les anniversaires  
à l'extérieur de l'école.**

## VI - MEDICAMENTS

**Tous les médicaments** (traditionnels ou homéopathiques) **sont interdits** à l'école sauf pour les enfants ayant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les enseignantes ne sont pas autorisées à donner des médicaments même avec une ordonnance.

## **VII – LES PARASITES**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants, surveiller fréquemment la tête des enfants et avertir l'enseignante si le cas se produit. Il existe des produits très efficaces.

## **VIII – LES ECRANS**

Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable, le médecin scolaire préconise 20h30 maximum. L'usage des écrans est déconseillé avant l'arrivée à l'école.

## **IX – CLIMAT SCOLAIRE-RELATION AUX AUTRES**

Dans notre école, nous accordons une place importante à la connaissance de soi, à la relation à l'autre : petit ou grand. Chaque élève a sa place et est important. Nous apprenons à faire ensemble et à gérer nos émotions.

La gentillesse, la tolérance, l'écoute sont plébiscitées. L'équipe enseignante met tout en œuvre pour que la bienveillance éducative se vive au quotidien. Si un écart sérieux et répété de comportement de l'élève était noté (grossièreté, insolence, brutalité) les parents en seraient informés et une rencontre avec la directrice et l'enseignante serait organisée.

Toute dégradation volontaire de matériel sera sanctionnée et les frais de réparation seront à la charge de la famille.

## **X - RELATIONS AVEC LES FAMILLES**

Les enseignantes de l'école sont disponibles pour rencontrer les parents d'élèves.

Il convient de leur demander un rendez-vous. Il en est de même pour toute rencontre avec la Directrice Madame d'Haussy en décharge de direction le lundi.

### **Coupon à rapporter à l'école**

#### **Règlement**

Nous soussignés,

Monsieur et Madame..... Père et mère de

(Prénom)..... Élève en classe de.....

..... Élève en classe de.....

..... Élève en classe de.....

déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École du Sacré-Cœur et en accepter l'application.

Nous nous engageons à expliquer à nos enfants les clauses qui leur sont applicables en fonction de leur âge.

A Plougonvelin, le ...../...../.....

Signature des parents :

